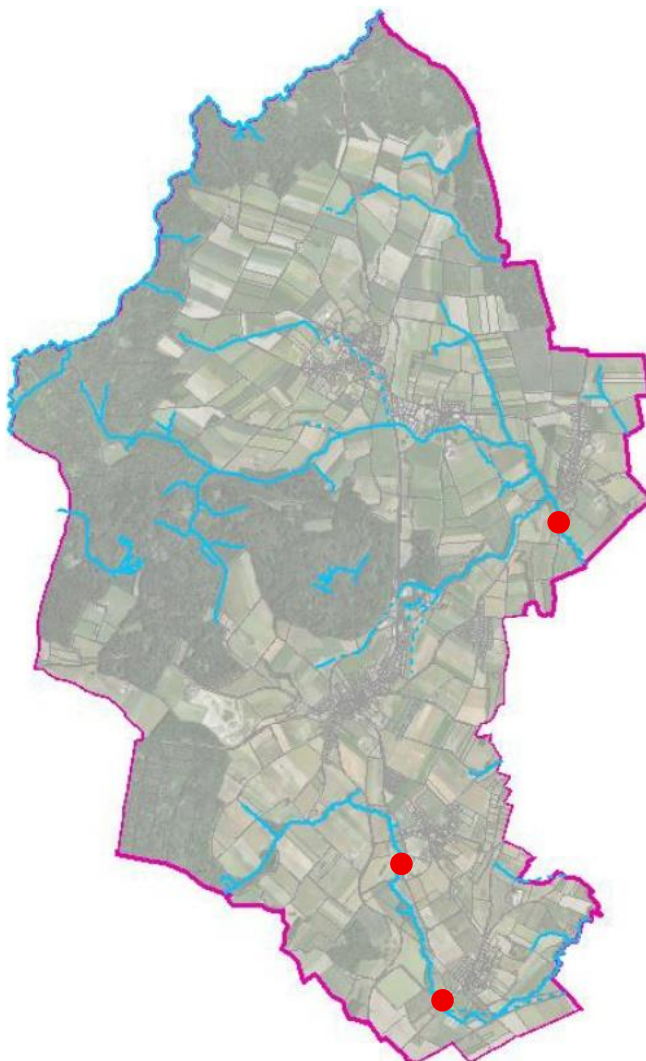




Demande d'un crédit d'investissement de CHF 515'000.- pour la sécurisation et la stabilisation de berges sur les cours d'eau communaux.

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 4 mai 2026

Municipal concerné : M. Claude-Alain Cavigioli





Sommaire	2
1. Préambule	3
2. Sécurisation des berges du Curbit au Moulin de Reverolle	4
2.1 Localisation et constat	4
2.2 Description des travaux.....	5
2.3 Coût des travaux au Moulin de Reverolle	6
3. Création d'une digue contre les inondations du Curbit à Bussy-Chardonney	7
3.1 Localisation et constat	7
3.2 Description des travaux.....	9
3.3 Coût des travaux	10
4. Sécurisation des berges de la Morges et réfection d'un pont au Moulin de Cottens	11
4.1 Localisation et constat	11
4.2 Description des travaux.....	13
4.3 Coût des travaux	14
5. Coût total pour l'ensemble des travaux.....	15
6. Financement, amortissement et subvention	15
7. Conclusions	16



Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous soumet le présent préavis en vue d'obtenir un crédit destiné à financer les travaux de sécurisation et de stabilisation des berges sur plusieurs secteurs répartis sur la commune.

1. Préambule

À la suite des crues survenues en 2023 et 2024, la Municipalité a, en collaboration avec un bureau d'ingénieurs, mis en place une planification d'entretien et de surveillance des 51 kilomètres de cours d'eau du territoire communal. Une inspection de terrain a été réalisée durant l'hiver 2024/2025, période particulièrement favorable en raison d'une végétation peu dense. Cette démarche a permis d'identifier plusieurs secteurs sensibles présentant des risques pour les habitations, les infrastructures ou en matière d'inondations. Au regard de la situation actuelle, ces travaux revêtent un caractère urgent.

Une analyse complète des cours d'eau de la commune a été réalisée par un bureau d'ingénieurs spécialisé dans le domaine, à la suite des inondations de 2024. Cette étude comprenait des visites de terrain, des relevés détaillés ainsi que l'identification des dangers, des ouvrages et des dysfonctionnements, et a permis la mise en place d'une planification d'entretien à l'échelle communale. Les principaux problèmes relevés concernent notamment l'érosion des berges, les risques d'embâcles, le sous-dimensionnement de certains ouvrages et des interventions inadaptées dans l'espace réservé aux eaux. Sur cette base, des mesures urgentes ont été définies et priorisées par secteur, accompagnées d'analyses hydrauliques et de propositions techniques ciblées pour sécuriser les zones les plus sensibles.

Parallèlement, des travaux d'entretien ont d'ores et déjà été réalisés, en particulier le curage des bassins de rétention en 2025 et début 2026, ainsi que la mise en place d'une surveillance renforcée et des opérations de défrichage. Quatre secteurs ont été identifiés comme prioritaires et urgents ; trois d'entre eux font l'objet du présent préavis, le quatrième n'étant pas encore suffisamment abouti à ce stade pour être présenté. Il fera ainsi l'objet d'un prochain préavis, dans le cadre de la planification globale des mesures à mettre en œuvre.

Conformément à la loi cantonale LPDP (loi sur la police des eaux dépendant du domaine public), les communes sont responsables de la surveillance et de l'entretien des cours d'eau non corrigés situés sur leur territoire. Cette étude a donc été menée en étroite collaboration avec la Direction générale de l'environnement (DGE) et a bénéficié d'un subventionnement à hauteur de 60 %.

2. Sécurisation des berges du Curbit au Moulin de Reverolle

2.1 Localisation et constat

Les inspections visuelles ont révélé une érosion des berges sous la route cantonale 67 (RC67), située à seulement quelques centimètres des fondations de la chaussée. En décembre 2025, l'abattage de plusieurs arbres par la DGMR dans ce secteur a permis de constater plus précisément l'ampleur des dégradations. La barrière en bois longeant la route a dû être retirée, ses fondations étant entièrement dégagées, sa stabilité dépendait uniquement de la végétation environnante.

Il est par conséquent indispensable et urgent de procéder à la stabilisation de la berge afin de prévenir un effondrement de la chaussée de la RC67, axe qui supporte un trafic d'environ 3'750 véhicules par jour (TJM 2015).



Localisation

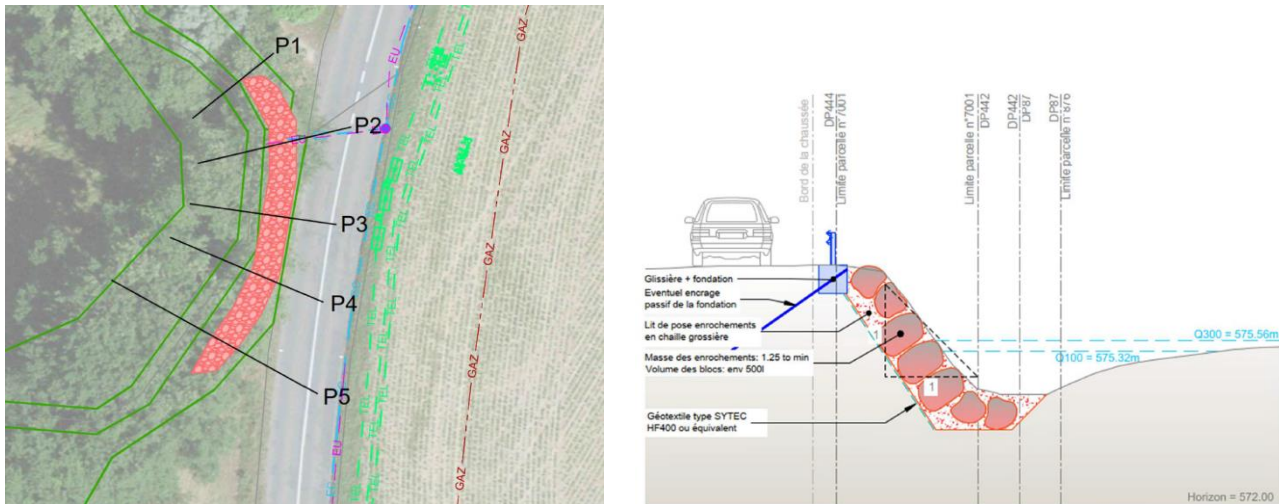


Etat actuel de la berge



2.2 Description des travaux

Le projet prévoit la stabilisation urgente de la berge gauche du Curbit sur un tronçon d'environ 27 mètres, situé en contrebas immédiat de la route cantonale RC67 à Reverolle. L'intervention vise à garantir à la fois la sécurité hydraulique du cours d'eau et la sécurité routière, compte tenu de la proximité de la chaussée et de l'instabilité actuelle du talus.



Travaux d'enrochement à réaliser

Les travaux comprennent principalement :

- Travaux préparatoires
 - Mise en place des installations de chantier et des accès provisoires.
 - Essouchage et enlèvement des arbres instables ainsi que dépose des enrochements existants partiellement déchaussés.
- Stabilisation de la berge
 - Réalisation d'un nouvel enrochement non bétonné sur la berge gauche, depuis le pied du talus jusqu'à proximité du niveau de la route cantonale, afin d'assurer la stabilité du terrain et de prévenir toute érosion régressive.
 - Pose de blocs dimensionnés selon les méthodes hydrauliques reconnues pour les cours d'eau.
- Stabilisation du lit du cours d'eau
 - Mise en place de deux rangées de blocs au fond du lit, au pied de l'enrochement, pour éviter l'affouillement et garantir la durabilité de l'ouvrage.
- Gestion des eaux de la route
 - Reprise et intégration de l'exutoire d'eaux claires de la route cantonale dans le nouvel enrochement afin de supprimer les zones d'érosion localisées et d'améliorer l'écoulement des eaux.
- Organisation du chantier
 - Réalisation des travaux sous gestion du trafic par demi-chaussée.
 - Accès au chantier et stockage provisoire des matériaux depuis la parcelle agricole voisine, sans emprise définitive sur les terrains privés.



2.3 Coût des travaux au Moulin de Reverolle

Catégorie	Montant CHF HT
Travaux préparatoires	22'000.-
Travaux de stabilisation	63'500.-
Divers et imprévus	12'800.-
Honoraires techniques	12'000.-
Total HT	110'300.-
Total TTC	120'000.-

Répartition des coûts : cours d'eau / route

Le projet a la particularité d'être à l'interface entre sécurité hydraulique et sécurité routière. Les coûts sont donc répartis entre :

- Part "cours d'eau" → Commune (avec subvention DGE-Eau)
- Part "route" → DGMR

Clé de répartition par type de travaux (validée par les Services du canton)

Poste	% cours d'eau	% route
Dessouchage et dépose des enrochements existants	60 %	40 %
Nouvel enrochement sur la berge	60 %	40 %
Nouvel enrochement dans le lit du cours d'eau	100 %	0 %
Reprise de l'exutoire d'eaux claires de la RC	0 %	100 %
Glissière de sécurité	0 %	100 %

Synthèse financière pour la demande de crédit

Poste	Montant CHF
Coût total projet TTC	120'000.-
Part DGMR (route) TTC	-42'000.-
Part brute commune (cours d'eau) TTC	78'000.-
Subvention cantonale DGE-Eau	- 31'200.-
Charge nette finale pour la commune	46'800.-

Le coût total du projet de stabilisation de la berge gauche du Curbit à Reverolle s'élève à CHF 120'000.- TTC. Ce montant comprend les travaux de stabilisation du talus et du lit du cours d'eau ainsi que les honoraires techniques, à l'exclusion de la glissière de sécurité, qui relève de la compétence et du financement de la DGMR.

Les coûts sont répartis entre les travaux relevant du cours d'eau et ceux liés à la route cantonale. La part relative au cours d'eau représente un montant de CHF 78'000.- pour la commune de Hautemorges, tandis que celle liée à la route s'élève à CHF 42'000.-. Elle est prise en charge directement par la DGMR.

Les travaux concernant le cours d'eau sont éligibles à une subvention cantonale de la Direction générale de l'environnement (DGE-Eau) à hauteur de 40 %, soit un montant estimé à CHF 31'200.-.

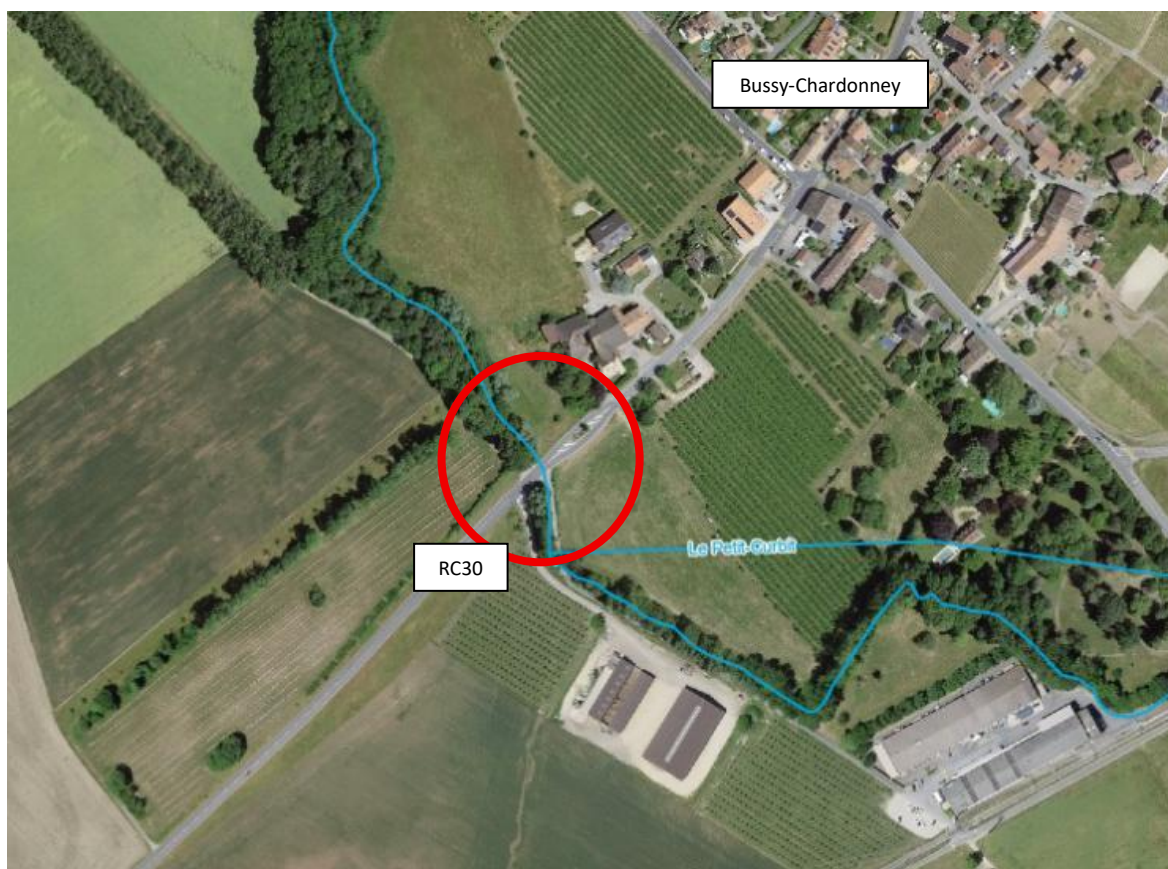
Après déduction de cette subvention, la charge financière nette pour la commune s'élève à CHF 46'800.-.

3. Création d'une digue contre les inondations du Curbit à Bussy-Chardonney

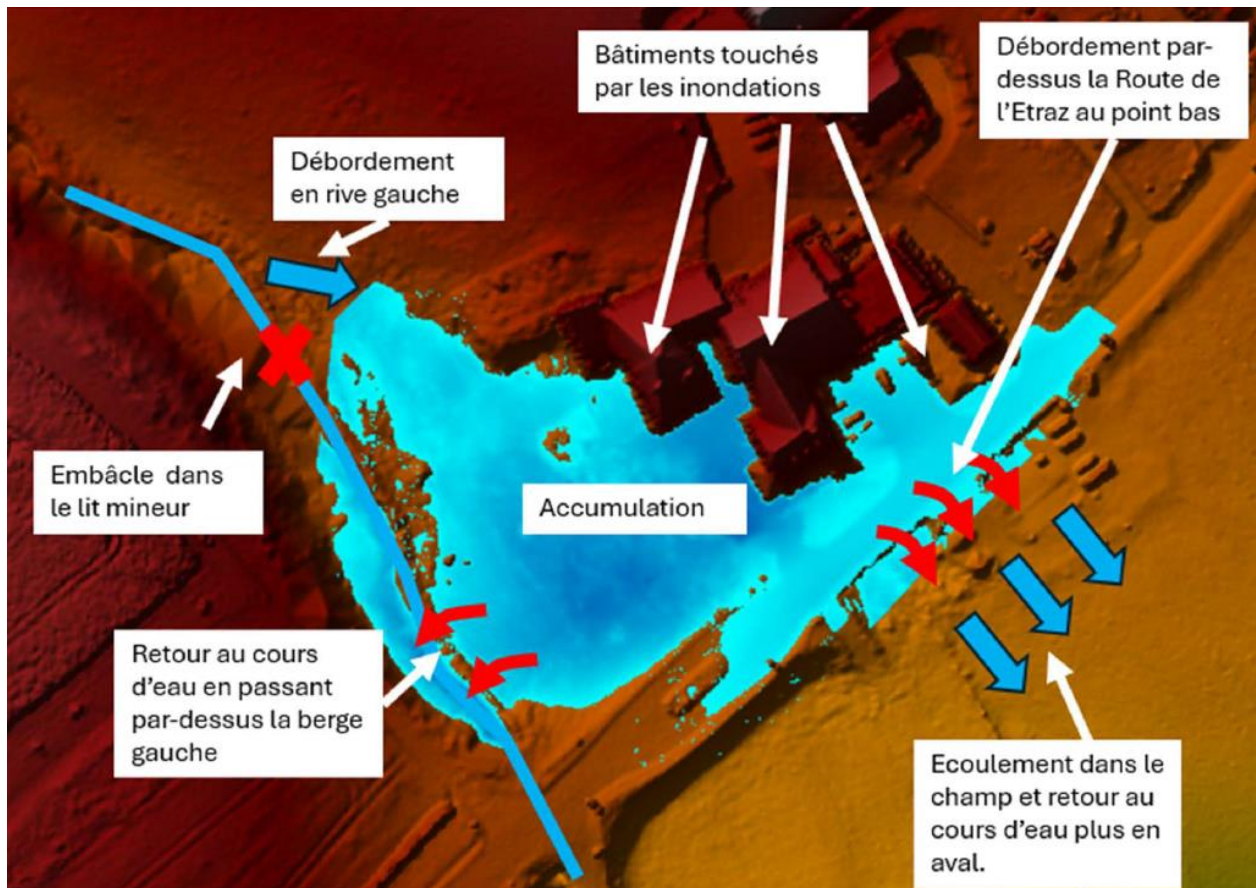
3.1 Localisation et constat

En cas de fortes pluies, le champ en sortie de village direction Yens est régulièrement sujet à des inondations. L'eau s'y accumule rapidement et finit par déborder, provoquant un écoulement sur la route cantonale 30 (RC30). Cette situation représente un risque pour la circulation et la sécurité des usagers. Par ailleurs, cette zone est officiellement classée comme zone inondable. Lors de ces épisodes, l'eau remonte également dans les habitations situées à proximité, causant des nuisances et des dommages potentiels. Les derniers épisodes d'inondation ont été constatés en 2023 et en 2024.

Ce phénomène survient généralement lorsque des bois morts, charriés par le Curbit, s'accumulent et bloquent l'entrée de l'ouvrage situé sous la RC30, entravant ainsi l'écoulement naturel du ruisseau. Le service de voirie procède régulièrement à des inspections et contrôles de l'entrée de l'ouvrage pour éviter au mieux ces désagréments.



Localisation



Ecoulement des eaux débordées – Situation actuelle



Inondations de 2024

3.2 Description des travaux

Les travaux prévus comprennent principalement :

Aménagements hydrauliques et de protection

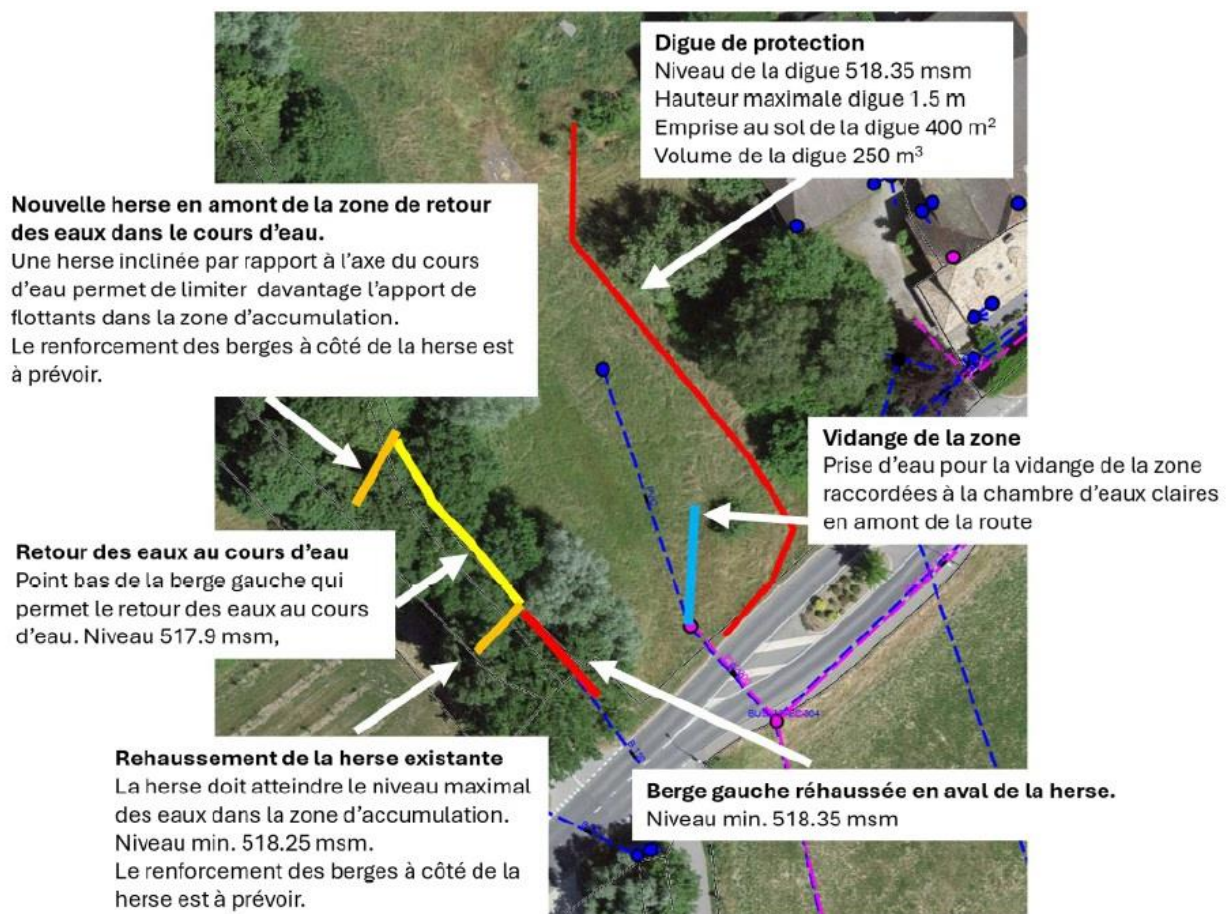
- Construction d'une digue de confinement sur la parcelle 2204, entre la zone d'accumulation des eaux et les bâtiments à protéger.
- Rehaussement de la herse existante en amont du voûtage sous la route de l'Etraz et installation d'une nouvelle herse plus en amont afin de limiter l'apport de flottants et réduire le risque d'embâcles.
- Mise en place de protections de berge localisées par enrochements au droit des herses.

Gestion des eaux débordées

- Réalisation d'une prise d'eau pour la vidange de la zone d'accumulation, avec raccordement au réseau d'eaux claires existant, afin de réduire la durée d'inondation après les crues.
- Aménagements ponctuels pour garantir le retour contrôlé des eaux vers le cours d'eau sans passage par la route.

Travaux préparatoires

- Installation de chantier et accès.
- Dégagements ponctuels de végétation et mise en sécurité des zones de travaux.
- Ces mesures permettent de protéger efficacement les bâtiments contre les crues les plus fréquentes (temps de retour d'environ 10 à 30 ans) et de réduire fortement la fréquence et l'intensité des inondations.





3.3 Coût des travaux

Détail des coûts

Poste	Montant CHF HT
Installation de chantier et accès	7'000.-
Digue de confinement	31'900.-
Modification de la herse existante + nouvelle herse en amont	20'000.-
Prise d'eau pour vidange + raccordement au réseau EC	6'600.-
Divers et imprévus (15 %)	9'800.-
Honoraires ingénieur (AO + direction des travaux)	8'000.-
Honoraires géomètre (plan d'enquête)	2'000.-
Total travaux + honoraires HT	85'300.-
Total TTC arrondi	92'210.-

Financement et subvention

Les travaux relèvent de la protection contre les crues et de l'entretien du cours d'eau. Ils sont éligibles à une subvention cantonale de la Direction générale de l'environnement (DGE-Eau) à hauteur de 40 % des coûts des travaux dans le cours d'eau et 80% par l'ECA pour les travaux relatifs à la construction de la digue.

Le projet de protection contre les inondations du Curbit à Bussy-Chardonney vise à sécuriser durablement les bâtiments situés sur les parcelles 2204, 2256 et 2202, régulièrement touchés par des débordements du cours d'eau lors des crues récentes.

Les travaux prévoient notamment la construction d'une digue de confinement, la modification et la création de herses destinées à limiter les embâcles, ainsi que l'aménagement d'un dispositif de vidange de la zone d'accumulation des eaux vers le réseau d'eaux claires existant. Ces mesures permettront de réduire significativement la fréquence et l'intensité des inondations et d'améliorer la sécurité des biens, des personnes et des infrastructures routières.

Le coût total du projet s'élève à CHF 92'210.- TTC, comprenant les travaux et les honoraires techniques.



Estimation des subventions

Élément travaux dans le cours d'eau	Montant CHF
Montant subventionnable par la DGE	28'106.-
Subvention cantonale 40 %	-11'242.-
Reste à charge de la commune	16'864.-

Élément travaux digue	Montant CHF
Montant subventionnable par l'ECA	64'104.-
Subvention cantonale 80 %	-51'282.-
Reste à charge de la commune	12'822.-

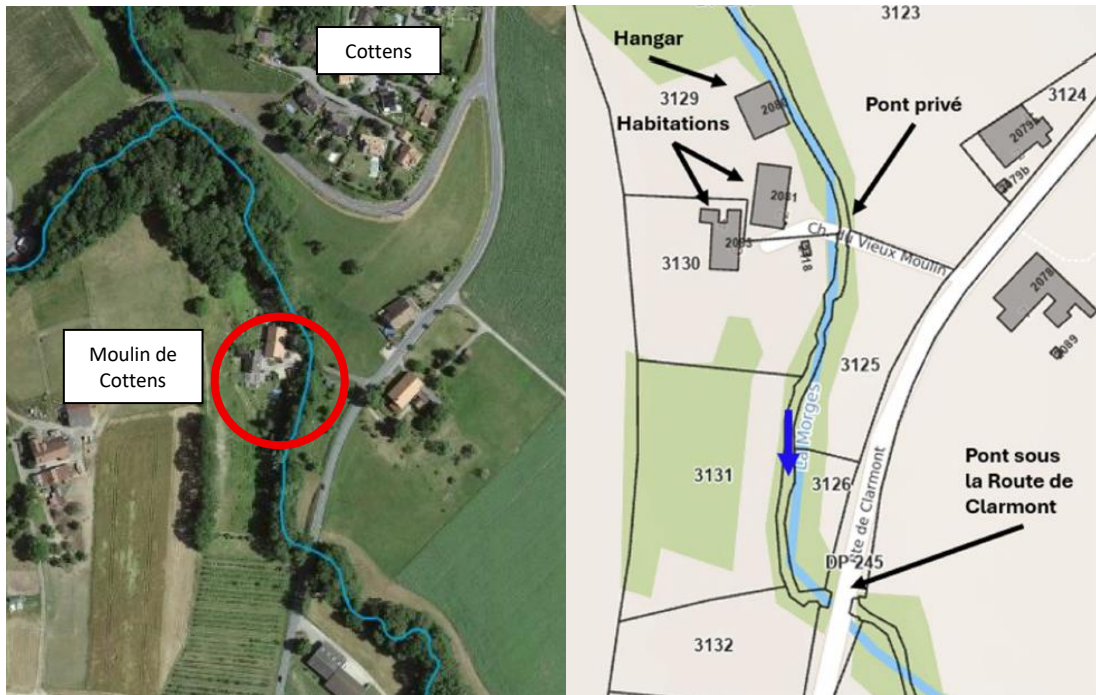
Conformément aux règles cantonales, une subvention de la Direction générale de l'environnement (DGE-Eau) à hauteur de 40 % est attendue pour les travaux et honoraires dans le cours d'eau, soit un montant estimé à CHF 11'242.-. Une subvention de l'ECA est attendue également à hauteur de 80% des travaux relatifs à la digue soit estimée à CHF 51'282.-.

Après déduction de cette subvention, la charge financière nette pour la commune est estimée à environ CHF 29'686.-.

4. Sécurisation des berges de la Morges et réfection d'un pont au Moulin de Cottens

4.1 Localisation et constat

Lors des intempéries de juin 2024, d'importantes quantités d'eau se sont engouffrées dans la cour du Moulin de Cottens. Cette inondation a provoqué de lourds dégâts aux habitations, aux biens matériels ainsi qu'aux constructions situées à proximité. Le pont d'accès surplombant la Morges a également été touché par cet événement, il a fait barrage aux matériaux transportés par la rivière, ce qui a accentué le débordement, raison pour laquelle il faut le remplacer par un pont réhaussé. Les berges ont subi une érosion significative et des protections provisoires, de type big-bags, ont dû être mises en place et se détériorent avec le temps. Les habitants ont été profondément marqués par l'ampleur de cet épisode. Par ailleurs, ce secteur est officiellement répertorié comme zone inondable, identifié sur la carte cantonale des dangers.



Localisation



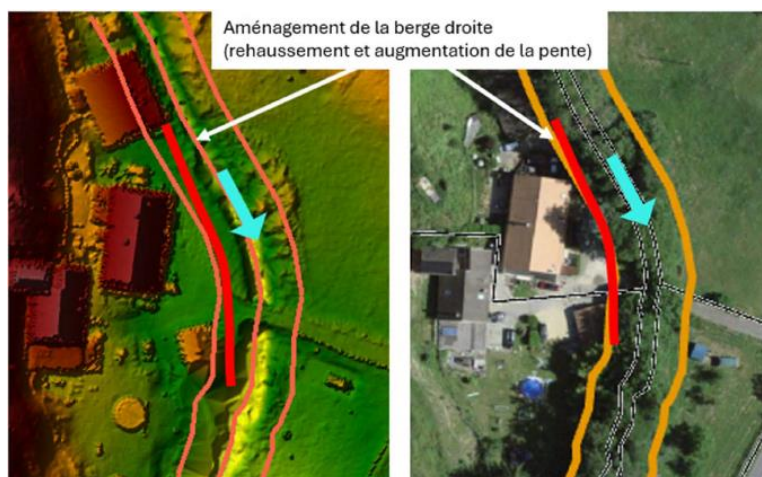
Photo du pont actuel



4.2 Description des travaux

Le projet prévoit un aménagement structural du cours d'eau combiné à une réorganisation de l'accès au site. Les travaux à réaliser sont les suivants :

- Aménagement de la berge droite de la Morges entre le hangar et l'aval du pont :
 - reprofilage du talus avec une pente adoucie ;
 - rehaussement de la berge jusqu'au niveau d'une crue centennale ;
 - stabilisation par enrochements.
- Stabilisation du lit du cours d'eau par enrochements afin de limiter l'affouillement.
- Démolition du pont existant, aujourd'hui en mauvais état et insuffisant du point de vue hydraulique.
- Reprise de l'exutoire d'eaux claires avec pose d'un clapet anti-retour pour éviter le refoulement vers le bâtiment.
- Construction d'un nouveau pont élargi, avec tablier mixte acier-béton, permettant d'augmenter le gabarit hydraulique tout en conservant l'accès existant aux parcelles.
- Cette variante assure une protection contre les crues jusqu'au temps de retour de 30 ans, avec réduction significative du risque d'embâcle.





4.3 Coût des travaux

Poste	Montant CHF	Part cours d'eau	Part accès
Installation de chantier	22'500.-	14'300.-	8'200.-
Création d'un accès temporaire en rive droite	32'500.-	20'700.-	11'800.-
Essouchement et démolition des enrochements	6'100.-	6'100.-	0.-
Démolition du pont existant	23'000.-	23'000.-	0.-
Remodelage & stabilisation berge (amont)	58'600.-	58'600.-	0.-
Nouvel enrochement dans le lit	25'000.-	25'000.-	0.-
Remodelage & stabilisation berge (aval)	7'900.-	7'900.-	0.-
Construction du nouveau pont	70'000.-	0.-	70'000.-
Reprise de l'exutoire d'eaux claires	2'000.-	2'000.-	0.-
Honoraires ingénieur (AO + DT)	28'000.-	17'800.-	10'200.-
Honoraires géomètre (plan d'enquête)	2'000.-	1'300.-	700.-
Divers & imprévus (15 %)	37'000.-	23'600.-	13'400.-
Total HT	314'600.-	200'300.-	114'300.-
Total TTC	340'082.-	216'524.-	123'558.-

Récapitulatif financier

Élément	Montant CHF
Part "cours d'eau"	216'524.-
Subvention DGE-Eau 40 %	- 86'609.-

Le projet d'aménagement de la Morges au Moulin de Cottens vise à protéger durablement le bâtiment de la parcelle 3129 contre les inondations répétées observées lors des crues récentes. Les travaux prévoient le réaménagement de la berge droite du cours d'eau, la stabilisation du lit et la suppression du pont existant, aujourd'hui insuffisant du point de vue hydraulique et structurel.

Les travaux projetés visent à assurer la protection contre les inondations d'un seul objet, susceptible d'être touché par des crues de période de retour supérieure à 30 ans. La répartition des coûts doit tenir compte du fait que les travaux réalisés en cours d'eau peuvent bénéficier d'une subvention de la DGE-Eau à hauteur de 40 %, que les mesures de protection concernent un seul objet – le bâtiment n°2081 sur la parcelle n°3129 – pour lequel une participation financière de 80% de l'ECA sera octroyée dans le cadre du fonds d'encouragement lié aux éléments naturels pour l'accès, et enfin que les parcelles n° 3129 et 3130 bénéficient également du renouvellement de leur accès, ce qui laisse à charge des privés une somme de CHF 24'712.- pour le nouvel accès.



Élément travaux d'accès	Montant CHF
Montant subventionnable par l'ECA	123'558.-
Subvention cantonale 80 %	-98'846.-
Reste à charge des propriétaires des parcelles n°3129 et 3130	24'712.-

Le coût total du projet est estimé à CHF 340'082.-. Le montant des travaux relevant du cours d'eau, subventionnable à hauteur de 40 % par la Direction générale de l'environnement (DGE-Eau), est de CHF 216'524.-. La subvention cantonale attendue est donc de CHF 86'609.-.

La subvention de l'ECA sera de CHF 98'846.- et la participation des propriétaires de CHF 24'712.-. Le projet a été clarifié sur place avec les propriétaires. La participation financière a été discutée, tout comme l'implication de ces derniers dans la réalisation du projet.

Après déduction des diverses participations, la charge financière nette pour la commune est estimée à CHF 129'915.- maximum.

5. Coût total pour l'ensemble des travaux

Le coût des travaux est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Travaux à réaliser	Coût des travaux	
Sécurisation des berges du Curbit au Moulin de Reverolle	CHF 78'000.-	
Création d'une digue contre les inondations du Curbit à Bussy-Chardonney	CHF 92'210.-	
Sécurisation des berges de la Morges et réfection d'un pont au Moulin de Cottens	CHF 340'082.-	
	Coût total TTC	CHF 510'292.-
	Coût total Arrondi	CHF 515'000.-

A noter que ces montants sont basés sur des estimations et qu'un appel d'offres conforme à la loi sur les marchés publics sera lancé après validation du présent préavis.

6. Financement, amortissement et subvention

Le crédit global demandé de CHF 515'000.- TTC couvre l'ensemble des travaux, fournitures, honoraires et imprévus. Ce montant sera financé par les liquidités courantes, si celles-ci le permettent, ou par un emprunt aux meilleures conditions du moment.

Concernant l'amortissement, les travaux exposés dans ce préavis concernent les cours d'eau (470) et seront amortis sur une durée de 30 ans.

Cependant, certains travaux effectués dans les cours d'eau et divers honoraires de ce projet sont subventionnés à 40% par la Direction Générale de l'Environnement (DGE), pour un montant estimé à CHF 129'051.- et la participation des propriétaires avec subvention de l'ECA pour un montant de CHF 174'840.-, ce qui laisse un montant net à charge de la commune de CHF 206'401.-. Les subventions et



participations seront versées après les travaux, sur la base de factures finales, c'est pourquoi, il est demandé un crédit pour le total des sommes engagées.

Ainsi, l'impact de ce projet sur le budget se matérialise par un amortissement annuel de CHF 7'000.00, qui représente env. 0.04 point d'impôt.

7. Conclusions

En conclusion et au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Hautemorges

- Vu le préavis n° 06/2026,
 - Ouï le rapport de la commission des finances,
 - Ouï le rapport de la commission développement durable,
 - Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- décide
- D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 515'000.- pour sécuriser et stabiliser les berges des cours d'eau communaux.
 - De financer ce montant par la trésorerie courante ou par un emprunt aux meilleures conditions.

Adopté par la Municipalité en séance du 30 mars 2026.

POUR LA MUNICIPALITE

La syndique

Le secrétaire

M.-Chr. Gilliérou



J. Urben

M.-C. Gilliérou

J. Urben